Informations à vous fournir dans le cadre de l'article 13 du Règlement général sur la protection des données

Quel(s) traitement(s) ?
Service Egalité des Chances – Handicontact

Fonctionnement
Le Handicontact veille à une meilleure intégration de la personne en situation de handicap dans la commune de Mons par la mise ne place de projets, la transmission d'informations et une orientation appropriée du bénéficiaire

Pourquoi nous fournissons-vous ces informations ?
Dans le cadre du Règlement général sur la Protection des Données (RGPD) et afin d'être le plus transparent possible avec vous, il est nécessaire de vous fournir une série d'information concernant aussi bien le traitement dont fait l'objet cette fiche que les possibilités pour vous d'exercer vos droits.

Le document fait de fréquents renvois aux articles spécifiques du RGPD : si certaines informations vous semblent incomplètes, n'hésitez pas à compléter l'information à l'aide des articles spécifiques du RGPD, accessible en ligne en suivant ce lien.

Informations de base
L'art. 13, paragraphe 1 du RGPD indique ce qui suit : *« Lorsque des données à caractère personnel relatives à une personne concernée sont collectées auprès de cette personne, le responsable du traitement lui fournit, au moment où les données en question sont obtenues, toutes les informations suivantes : »*

a. Coordonnées du responsable du traitement **Art. 13, 1, a (1ère partie) :** *« l'identité et les coordonnées du responsable du traitement »*	Ville de Mons Grand'Place 22 7000 Mons Tel. : 065/40.21.53 Mail : secretariat.communal@ville.mons.be
Service en charge La vérification de la validité des votes est prise en charge par ce service de la Ville.	Service Égalité des chances Rue de Bouzanton 1 7000 Mons Tel. : 065/412 372 Mail : egalitedeschances@ville.mons.be
b. Délégué à la protection des données du Responsable de Traitement **Art. 13, 1, b :** *« le cas échéant, les coordonnées du délégué à la protection des données »*	Cellule Protection des Données Ville/CPAS Grand'Place 22 7000 Mons Tel. : 065/35.20.71 Mail : dpo@ville.mons.be

c.1. Finalités **Art. 13, 1, c (1ère partie) :** *« les finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel »*	Orientation et aide pour l'insertion des personnes en situation de handicap
c.2. Base juridique **Art. 13, 1, c (2e partie) :** *« ainsi que la base juridique du traitement »*	Consentement En nous contacter, vous consentez à notre utilisation de vos données dans le cadre stricte de la gestion de votre demande.
d. Intérêt légitime ? **Art. 13, 1, d :** *« lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point f) [= base juridique « Intérêt légitime », les intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers »*	Non applicable
e. Destinataire **Art. 13, 1, e :** *« les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent »*	Aucun destinataire interne, autre que le gestionnaire de votre aide. Des données anonymes peuvent être utilisées à des fins statistiques.
f. Transfert vers un pays tiers **Art. 13, 1, f :** *« le cas échéant, le fait que le responsable du traitement a l'intention d'effectuer un transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, et l'existence ou l'absence d'une décision d'adéquation rendue par la Commission ou, dans le cas des transferts visés à l'article 46 ou 47, ou à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa, la référence aux garanties appropriées ou adaptées et les moyens d'en obtenir une copie ou l'endroit où elles ont été mises à disposition »*	Non applicable

Exercice de vos droits

Le *responsable du traitement fournit à la personne concernée, au moment où les données à caractère personnel sont obtenues, les informations complémentaires suivantes qui sont nécessaires pour garantir un traitement équitable et transparent : »*

a.1. Durée de conservation **Art. 13, 2, a (1ère partie) :** *« la durée de conservation des données à caractère personnel »*	Les données sont conservées pour une durée maximale d'un an après le contact que nous avons eu avec vous. Dans la majorité des cas, les données se limitent juste à une date et une heure d'appel et le sujet, mais sans données identifiants, le but étant statistique pour

	l'amélioration de nos services. Les données enregistrées dépendent donc de votre demande.
a.2. Critères de destruction **Art. 13, 2, a (2e partie) : «** *ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée »*	Données sans intérêt administratif au-delà de ce délai.
b. Vos droits **Art. 13, 2, b :** *« l'existence du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données »*	Dans le cadre de la législation, vous pouvez exercer une série de droit allant du simple accès à l'effacement de vos données en passant par l'opposition à un traitement. Pour l'exercice de ces droits, vous pouvez contacter la Cellule Protection des Données (voir ci-dessus). Les droits mentionnés ci-dessous ne seront valable que dans le cas où des données vous identifiants clairement ont été enregistrées. **Droit d'accès (art. 15)** : Vous pouvez directement contacter le service en charge pour accéder ou obtenir une copie des données conservées dans le cadre de ce traitement. **Droit de rectification (art. 16)** : Vous pouvez demander la mise à jour de vos données ou leur correction directement via le service en charge. **Droit à l'effacement (art. 17) :** Si vous désirez que nous effacions vos données avant le délai mentionné ci-dessus, notamment parce que vous ne pensez plus participer à d'autres activités, vous pouvez directement prendre contact avec le service en charge. **Droit à la limitation du traitement (art. 18) :** Dans le cas où vous estimez illégitime notre usage de vos données, vous pouvez demander la limitation de leur utilisation. Cette limitation aura cours le temps de prendre une décision sur une demande d'effacement, par exemple. **Droit à la portabilité des données (art. 20)** : Veuillez-vous référer au droit d'accès. **Droit lié à la prise de décision automatisée y compris le profilage (art. 22)** : Non applicable. Il n'y

	pas de décision automatisée ayant une implication juridique vous affectant.
c. Retrait de consentement **Art. 13, 2, c :** *« lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point a), ou sur l'article 9, paragraphe 2, point a), l'existence du droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci »*	Sur simple demande auprès du gestionnaire (pour autant que les données vous identifient clairement)
d. Réclamation **Art. 13, 2, d :** *« le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle »*	Vous avez une réclamation à effectuer ? N'hésitez pas à contacter la Cellule Protection des Données (voir les coordonnées en début de document). Enfin, si, dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous avez une série de questions générales ou une plainte à formuler contre notre gestion de vos données et cela malgré l'intervention de notre Délégué à la Protection des Données, vous pouvez contacter l'Autorité de la Protection des Données (onglet « Agir »). https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen
e. Raison de la fourniture **Art. 13, 2, e :** *« des informations sur la question de savoir si l'exigence de fourniture de données à caractère personnel a un caractère réglementaire ou contractuel ou si elle conditionne la conclusion d'un contrat et si la personne concernée est tenue de fournir les données à caractère personnel, ainsi que sur les conséquences éventuelles de la non-fourniture de ces données »*	Vous orientez vers les services compétents.
f. Décision automatisée **Art. 13, 2, f :** *« l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, visée à l'article 22, paragraphes 1 et 4, et, au moins en pareils cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la personne concernée. »*	Pas de décision automatisée.